

Avis du Conseil scientifique COVID-19

16 juillet 2021

**AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR LE PROJET DE
LOI « RELATIF A L'ADAPTATION DE NOS OUTILS DE
GESTION DE CRISE »**

Membres du Conseil scientifique associés à cet avis :

Jean-François Delfraissy, Président
Laetitia Atlani-Duault, Anthropologue
Daniel Benamouzig, Sociologue
Lila Bouadma, Réanimatrice
Simon Cauchemez, Modélisateur
Catherine Chirouze, Infectiologue
Angèle Consoli, Pédiopsychiatre
Pierre Louis Druais, Médecine de Ville
Arnaud Fontanet, Epidémiologiste
Marie-Aleth Grard, Milieu associatif
Olivier Guérin, Gériatre
Aymeril Hoang, Spécialiste des nouvelles technologies
Thierry Lefrançois, Vétérinaire/One Health
Bruno Lina, Virologue
Denis Malvy, Infectiologue
Yazdan Yazdanpanah, Infectiologue

Cet avis a été transmis aux autorités nationales le 16 juillet 2021 à 15H00.
Comme les autres avis du Conseil scientifique, cet avis a vocation à être rendu public.

Le Conseil scientifique a été saisi, le 14 juillet 2021, par les autorités sanitaires sur le projet de loi relatif à l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire.

I. CONTEXTE JURIDIQUE ET EPIDEMIOLOGIQUE

Un régime de gestion de la sortie de crise sanitaire est en vigueur en France depuis le 2 juin, défini par la loi du 31 mai 2020. Toutefois, un régime d'état d'urgence sanitaire créé par la loi du 23 mars 2020 est toujours applicable en Guyane, en Martinique, ainsi qu'à La Réunion (déclaré le 14 juillet 2021). Les deux régimes précités permettent aux autorités de prendre des mesures de prévention adaptées afin de concilier la reprise généralisée des activités et de la vie collective avec une maîtrise de la circulation du virus.

La campagne de vaccination qui a débuté début 2021 est très active et représente un espoir certain de sortie de crise, mais est encore insuffisante pour lever dès à présent l'ensemble des mesures barrières. De plus, la progression très rapide du variant Delta (lignage B.1.617.2) ainsi qu'un relâchement des mesures barrières certain dû à la période estivale, font observer un début de reprise épidémique qu'il est nécessaire d'anticiper dès à présent.

II. PRINCIPAUX POINTS DANS CE NOUVEAU PROJET DE LOI

Afin de pouvoir absorber une reprise épidémique causée par le variant Delta, il est nécessaire d'amplifier massivement la couverture vaccinale pour l'ensemble de la population, ainsi que de manière encore plus affirmée, des personnes amenées à accompagner au quotidien les publics vulnérables.

Le Conseil scientifique a été saisi sur plusieurs points :

- La prorogation du régime de gestion de la sortie de crise sanitaire jusqu'au 31 décembre 2021. Dans ce cadre, le pass sanitaire sera élargi à de nouvelles activités. Il sera levé la condition tenant à l'importance des rassemblements de personnes. Les sanctions en cas de manquement de sa mise en œuvre seront renforcées. L'état d'urgence sanitaire en vigueur en Martinique et à la Réunion sera également prorogé jusqu'au 30 septembre 2021.
- L'élargissement du placement à l'isolement de toute personne contaminée. Le résultat positif d'un examen de dépistage virologique ou d'un examen médical concluant à une contamination par le COVID-19 sera communiqué grâce au système d'information « SIDEP » et entraînera, de plein droit, une mesure de place en isolement pour une durée de 10 jours dans un lieu d'hébergement déclaré lors de l'examen.
- La vaccination obligatoire des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-social (non-applicable en cas de contre-indication médicale) à compter du 15 septembre 2021.

- La mise en place d'un mécanisme d'autorisation d'absence pour permettre aux salariés de se rendre aux rendez-vous médicaux liés à la vaccination sans perte de rémunération.

III. POSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE COVID-19

- Le Conseil scientifique a récemment rappelé dans son avis du 6 juillet 2021 « Réagir maintenant pour limiter une nouvelle vague annoncée au variant Delta » les difficultés d'ordre sanitaire auxquelles nous aurions à faire face dans les prochaines semaines, en raison de la transmission augmentée du variant Delta. Les dernières données épidémiologiques confirment malheureusement ces prévisions. Le Conseil scientifique a également apporté dans cet avis un certain nombre de considérations scientifiques montrant l'importance des mesures à prendre chez les sujets non-vaccinés.
- Le Conseil scientifique rappelle également l'importance qu'il attache aux droits régissant les libertés individuelles. Il rappelle également que cette quatrième vague va avoir des conséquences particulièrement marquées dans les populations vivant avec des niveaux socio-économiques défavorisés. Le Conseil scientifique insiste également sur l'importance d'avoir d'une manière ou d'une autre une opinion citoyenne lors de la préparation et de la discussion de cette nouvelle loi.
- Le Conseil scientifique constate que certaines dispositions prévues dans cette nouvelle loi peuvent générer des limitations des libertés individuelles mais peuvent permettre également de conserver une plus grande liberté pour le plus grand monde. Le Conseil scientifique considère donc ces dispositions sont de nature proportionnée à la réponse à la crise sanitaire en cet été 2021.
Le Conseil scientifique s'est positionné sur la question de l'isolement (avis du 3 septembre 2020 « Stratégie et modalités d'isolement »), en particulier sur les difficultés de sa mise en place parmi les populations les plus défavorisées.
- Le Conseil scientifique constate que la plupart des nouvelles dispositions prévues dans cette nouvelle loi peuvent apporter des réponses aux propositions que le Conseil scientifique avait émises dans son avis du 6 juillet 2021 « Réagir maintenant pour limiter une nouvelle vague annoncée au variant Delta ». Ces propositions peuvent permettre d'anticiper la réponse au variant Delta.

Le Conseil scientifique COVID-19 donne un avis favorable au projet de loi « relatif à l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire » tant pour la métropole que pour les départements et territoires d'outre-mer.

Le Conseil scientifique demande à être réinterrogé mi-septembre sur le même sujet, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.